



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DES DROITS DE L'HOMME, DE
LA FORMATION À LA CITOYENNETÉ ET
DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
DE LA RÉPUBLIQUE



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Communication
et des Médias

Atelier national de sensibilisation des professionnels des médias sur les enjeux du numérique et l'implication des nouvelles lois adoptées dans l'exercice de leur profession pour une bonne pratique démocratique

LOME, KARA ET ATAKPAME

Respectivement les 25 et 26 ; 29 et 30 Août 2022 ; 1^{er} et 02 septembre 2022



RAPPORT GENERAL

Septembre 2022

Introduction

Les ministères chargés des droits de l'homme et de la communication ont organisé du 25 et au 03 septembre 2022 à Lomé, Kara et Atakpamé, en collaboration avec l'Observatoire togolais des médias (OTM), des ateliers nationaux de sensibilisation des professionnels des médias sur les enjeux du numérique et l'implication des nouvelles lois adoptées dans l'exercice de leur profession pour une bonne pratique démocratique.

Placée sous le thème : *"Médias, démocratie numérique et participation citoyenne"* l'activité s'inscrit dans le cadre de la poursuite des actions marquant la journée mondiale de la liberté de la presse et de la mise en œuvre de l'axe 3 de la feuille de route du gouvernement 2020 – 2025 : « *Moderniser le pays et renforcer ses structures* ».

Ont pris part à ces ateliers nationaux, les organisations professionnelles du secteur de la presse, les journalistes Radio et Télé, les Web journalistes et la presse écrite à raison de 50 participants à Lomé, 25 à Kara et 25 à Atakpamé.

Quels ont été les objectifs visés et quels en sont les résultats obtenus ? Comment s'est déroulée cette mission conjointe ? Ces questions font l'objet de ce rapport.

I- Objectifs, Cible, Résultats

Cette activité a pour but principal le renforcement des capacités des acteurs des médias togolais sur leur rôle et responsabilité dans l'édification d'une société citoyenne et démocratique à l'ère du numérique.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- renforcer les capacités des acteurs des médias sur les implications juridiques des différents textes et lois dans l'exercice de leur métier et sur leur rôle et responsabilité dans l'édification d'une société démocratique ;
- sensibiliser les acteurs, dans l'exercice de leur liberté d'opinion et de presse, sur les mécanismes de protection de la vie privée et des données à caractères personnelles;
- sensibiliser les acteurs des média sur leur rôle dans la sauvegarde et protection des données à caractère personnel et le projet national d'identification biométrique ;
- inciter les acteurs à promouvoir l'utilisation citoyenne et responsable des médias numériques dans leurs différents organes ;
- renforcer la synergie d'actions entre les acteurs concernés.

Pour ce faire, trois (3) ateliers ont été organisés et tenus, chacun durant 2 jours, dans trois (3) localités :

- Etape de Lomé : les 25 et 26 août 2022 à la salle de conférence du ministère de la communication et des médias ;
- Etape de Kara : les 29 et 30 août 2022 au Palais des congrès de Kara ;
- Etape d'Atakpamé : les 1er et 2 septembre 2022 à l'Hôtel "Le Leader "

Cent (100) journalistes ont été sensibilisés à travers six (6) modules de formation suivis de cas pratiques susceptibles de les amener à être davantage conformes aux exigences légales, à plus de professionnalisme dans le respect de l'éthique et de la déontologie liées à l'exercice de leur métier. Il a permis de renforcer la synergie

d'action entre les acteurs concernés et les ministères chargés des droits de l'homme et de la communication.

Deux émissions radiophoniques portant sur les différentes thématiques abordées à l'atelier sont prévues.

II- Les différentes communications

Les travaux de l'activité ont porté sur la présentation de six (06) communications suivies de cas pratiques et de débats. La modération des travaux de a été assurée par :

- le directeur du renforcement démocratique, M. OUBO M'bo
- le conseiller technique du ministre chargé des droits de l'homme, M. ODIE Kossi N'kpako ;
- le conseiller en communication du ministre chargé des droits de l'homme, M. KOYE Akila ;
- le conseiller technique du ministre chargé de la communication, M. KLEVOR Yao;
- le conseiller en communication du ministre chargé de la communication, M. AFANOU Mawugnon;
- le président de l'OTM, M. PETCHEZI Fabrice.

Première communication :

« Etat de droit, démocratie et liberté d'expression et l'information »

La présentation a été faite par le Directeur du renforcement démocratique au MDHFCRIR, qui dans son introduction, a rappelé la définition de concepts tels que la liberté d'expression et droit à l'information, l'Etat de droit, l'égalité des sujets de droit et l'indépendance de la justice. Il a fait ressortir cinq éléments qui caractérisent la démocratie :

- la primauté du droit et la règle de la majorité,
- la participation à la gestion de la chose publique,
- le pluralisme,
- les élections libres et transparentes et l'éducation civique.

Par ces explications, le communicateur a établi le lien entre les droits de l'homme et la démocratie qui se base sur le droit d'expression, la liberté d'expression, l'accès à l'information et la liberté des médias.



*M. OUBO M'bo,
lors de sa
communication à
Lomé*

Cette analyse lui a permis d'aboutir à la conclusion que la liberté d'expression, la liberté de presse et le droit à l'information sont au cœur de la gouvernance démocratique. Cependant l'exercice de ces droits ne doit pas faire l'économie des règles éthiques et de la responsabilité sociale.

Il a souligné que l'adhésion des professionnels des médias aux normes éthiques (respect de la déontologie) renforce la démocratie.

Deuxième communication :

« La nécessité d'une éducation aux médias numériques »

Elle a été abordée par M. KOYE Akila, conseiller en communication du ministre chargé des droits de l'homme.

A l'entame de sa présentation, Il a clarifié les notions d'éducation et de médias numériques, avant de faire un bref historique de l'évolution des médias classiques ces dernières années avec les mutations et la prolifération des médias numériques, tout en précisant que cette transition au Togo a débuté en 2010 avec quelques médias, mais à partir de 2020, il y'a une explosion marquée par la création de plusieurs presses en ligne.

M. KOYE Akila, lors de sa communication à Atakpamé



Dans son exposé, l'orateur a souligné que la multiplication de tous ces médias pose un problème sur la qualité des productions et sur les consommateurs de ces productions. Il a illustré son analyse, par une vidéo "Grand format" réalisée par France 2 dénonçant le mauvais usage des smartphones par les enfants. Ceci justifie la nécessité du concept de l'éducation aux médias et à l'information né en Belgique en 1995, pour aider les consommateurs à faire des choix utiles des contenus médiatiques.

Le communicateur a ensuite exhorté les médias à jouer leur rôle par la création des programmes de sensibilisation, et en a fait ressortir les efforts du gouvernement à travers la Direction de la formation civique qui s'occupe de l'éducation aux médias numériques et des institutions comme la HAAC qui assure le monitoring et la régulation des contenus.

Troisième communication :

« Le journalisme sensible à la démocratie numérique et à la participation citoyenne, cas pratiques »

Elle a été présentée par M. Sabi KASSERE, Membre de la HAAC, président de la commission des affaires juridiques et de l'accès équitable aux médias publics.

M. Sabi KASSERE, lors de sa communication à Atakpamé



Du fait que l'usage des réseaux sociaux est incontournable, que les journalistes ne peuvent s'en empêcher, et que tout le monde peut s'improviser journaliste, le présentateur a souligné combien la responsabilité du journaliste est importante. Pour lui, plus l'information va vite, plus on a besoin du journaliste pour vérifier les faits, ce qui fait la différence entre un média en ligne professionnel et un réseau social simple.

En relevant le rôle des médias dans la participation citoyenne qui se résume à la production des contenus de sensibilisation des populations à la culture de la citoyenneté, celle-ci consistent à promouvoir l'acceptation les opinions des autres, le respect des emblèmes et des institutions de la République, le rejet de toute incitation à la haine comme le stipule l'article 8 du code de la presse et de la communication.

Le présentateur a insisté sur la responsabilité sociale du journaliste qui exige de lui de s'assurer de l'exactitude et de la sensibilité de l'information et aussi l'utilité de sa diffusion. Il s'est servi de plusieurs exemples d'articles ayant fait objet de plaintes ou d'auto saisine pour insister sur l'enjeu de la responsabilité sociale du journaliste car en fin de compte *« la presse a le devoir professionnel de porter son manteau de médiateur et de vecteur avisé de la paix, du vivre ensemble et du développement »*.

Quatrième communication :

« Rôle des médias dans la promotion d'un cyberspace sûr »

Cette communication a été animée par le Commandant Gbota GWALIBA, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Cyber sécurité (ANCy).



Le Commandant Gbota GWALIBA, lors de sa communication à Lomé



D'entrée, le présentateur a clarifié le concept de cyber sécurité, qui est un ensemble de moyens et de dispositions d'ordre juridique, technique, organisationnel utilisés pour assurer la confidentialité, la disponibilité, l'intégralité et l'authenticité des systèmes et des données informatiques d'un Etat, d'une entreprise etc. Quant à la cybercriminalité, elle constitue des infractions commises au moyen des outils technologiques, de l'information et de la communication. Le cyber espace, c'est l'ensemble des réseaux informatiques connectés à l'internet sur un espace donné.

Après ces détails, l'exposant a fait cas des six types de cyber attaques que sont l'activisme, la cyber criminalité, l'interne, l'espionnage, le terrorisme et la cyber guerre qui constituent un véritable problème de l'heure, d'où la nécessité de considérer la cyber sécurité dans les politiques des gouvernements. Pour lui c'est ce que le Togo a commencé à travers la stratégie de digitalisation de tous les secteurs publics, qui doit passer par la sécurisation des données. Il a fait comprendre que des efforts sont faits dans ce sens, avec l'exemple du cadre légal et réglementaire de la cyber sécurité au Togo, telle que la loi 2018-026 et le décret 2019-022/PR sur la cyber sécurité.

L'organigramme de l'ANCY et sa mission ont été abordés, suivis des défis qui se résument à l'adoption de la culture de la cyber sécurité, la promotion des compétences nationales en la matière, le positionnement du Togo comme acteur majeur de la cyber sécurité en Afrique, la protection des infrastructures critiques et la collaboration avec les différents acteurs, dont les médias.

La contribution des médias est incontournable et elle doit se faire en passant par leur implication à travers les renforcements de capacités sur les termes techniques du phénomène, la visibilité de l'ANCY par des programmes d'émissions de sensibilisation surtout à

l'égard des jeunes. Le communicateur a soumis trois cas pratiques dont les échanges ont davantage éclairé les journalistes.

1^{er} cas pratique : Suite à un incident informatique, une banque de la place a suspendu toutes ses opérations. Une rumeur abondamment relayée sur les réseaux sociaux fait état d'une cyberattaque touchant plusieurs banques. Cette fausse information a créé une panique au sein de la population et les gens commencent à se précipiter dans les banques pour retirer leurs fonds, ce qui risque de provoquer l'effondrement de tout le système financier du pays.

Quelle sera la contribution des médias dans la gestion de cette crise ?

2^{ème} cas pratique : Un hacker a réussi à prendre le contrôle du système informatique qui commande l'injection et le dosage des produits entrant dans le traitement de l'eau qui alimente une grande ville du Togo. Ce cybercriminel a modifié les paramètres de cette usine de traitement d'eau, rendant cette eau impropre à la consommation humaine. Ainsi, la population de cette ville, estimée à environ 300. 000 habitants, n'ont plus accès à l'eau potable. Cette situation crée une grave crise et les gens se ruent vers les points d'eau de secours. Des émeutes sont signalées ici et dans la ville.

Quel rôle les médias doivent-ils jouer dans la gestion de cette situation critique ?

Cinquième communication :

« Compréhension et implication du nouveau code de la presse et de la communication, de la nouvelle loi organique de la HAAC en lien avec l'interprétation du nouveau code pénal »

Cette thématique a été présentée de façon alternée par le ministre chargé de la communication, le Professeur Akodah AYEWOUDAN, ministre de la communication et des médias, porte-parole du Gouvernement, et son conseiller en communication, M. Mawugnon AFANOU.



*Le Professeur Akodah AYEWOUDAN,
lors de sa communication à Atakpamé*

Les intervenants ont d'abord rappelé le contexte dans lequel les réformes ont été opérées. Elles se situent dans le cadre de l'examen périodique universel auquel le Togo est soumis au niveau du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Abordant le contenu des réformes, ils ont fait cas de l'augmentation du nombre de journalistes corrélant avec une réduction de ceux nommés, la suppression du retrait extrajudiciaire de l'autorisation d'exercice des médias par la HAAC et la création de l'infraction d'entrave à la liberté de presse dans le code de la presse et de la communication.

***M. Mawugnon AFANOU, lors de sa
présentation à Kara***



Evoquant la nature du droit pénal applicable aux journalistes, ils ont énoncé l'application du droit pénal spécial atténué et l'application rigoureuse du droit pénal commun en se référant au code de la presse en ces articles 2, 3 et 131...ainsi que les articles 156 et 158.

Les orateurs ont ensuite développé les souplesses du droit pénal procédural applicable, telles que le bénéfice de la poursuite privilégiée et la possibilité de saisine directe du juge pénal par une victime. Ces dispositions trouvent leur fondement dans les articles 176 et 66 de la loi organique n°2021-031 modifiant la loi organique n°2018-029 du 10 décembre 2018 relative à la HAAC.

Ils ont également mentionné la protection supplémentaire offerte par l'article 178 du code de la presse et de la communication, en faisant comprendre qu'en matière de droit commun le procureur peut procéder à des saisines d'office en cas d'ouverture d'une enquête préliminaire ou de flagrance, car le journaliste avant tout, est un citoyen.

En définitive, seuls le respect de la déontologie et de l'éthique constituent pour le journaliste une protection contre toute poursuite.

Sixième communication :

« Le journalisme face aux enjeux et rapports de souveraineté : infox, ingénierie et contre ingénierie numérique »

Ce module a été présenté par le Directeur de cabinet, représentant le ministre chargé des droits de l'homme, M. DJERI Adjawè. Il a subdivisé sa communication en quatre parties



M. DJERI Adjawè, lors de sa présentation à Lomé

Après avoir donné des explications détaillées sur les notions clés, il a fait comprendre que depuis 2018, le Togo s'est engagé pleinement dans la voie de la sécurisation de son cyber espace pour la protection des citoyens, des entreprises, des institutions publiques et des infrastructures critiques face à la cyber criminalité. Ensuite, il a établi les relations et motivations des infox et ingénieries numériques et les différentes infox en lien avec la géopolitique et la guerre entre les nations.



Il a, en troisième position, éclairé la lanterne des participants sur l'arsenal juridique de riposte au Togo face aux contre-ingérences numériques.

Le communicateur a encouragé les participants à développer et promouvoir l'esprit patriotique et à s'abstenir des publications qui fragilisent la souveraineté nationale.

Pour finir M. DJERI n'a pas manqué de mettre l'accent sur la responsabilité du journaliste dans l'environnement sécuritaire. Pour lui, toutes les bonnes attitudes du journaliste, l'adoption des bons comportements peuvent épargner le journaliste des effets pervers des infox. Il a invité les participants à un comportement responsable dans le contexte sécuritaire que vit le Togo.

Toutes les communications ont été faites dans une approche participative avec des interventions des participants pour mieux comprendre et contribuer à leur meilleure compréhension.

III- Les cérémonies d'ouverture à Lomé, Kara et Atakpamé

Les différentes étapes ont été marquées par les cérémonies d'ouverture meublées par des allocutions, notamment le mot de cadrage/introductif du directeur du renforcement démocratique, l'allocution de circonstance du président de l'OTM, les mots de bienvenue des Préfets de la Kozah et de l'Ogou, et le discours d'ouverture du ministre chargé de la communication et du directeur de cabinet, représentant le ministre chargé des droits de l'homme.

- Synthèse des allocutions et discours

Dans son mot de cadrage/introductif, le Directeur du renforcement démocratique a situé le contexte de la rencontre et présenté le programme des deux jours qui seront riches en travaux.

"A travers ces deux jours, nous allons mener une réflexion d'ensemble sur les implications des textes et lois dans l'exercice du métier des médias et sur votre rôle et responsabilité dans l'éducation d'une société. L'accent sera davantage mis sur l'éthique et la déontologie qui sont au centre des gouvernements démocratiques et en sont un élément constitutif", a expliqué M. Oubo.



Table d'honneur à l'étape de Kara

Dans son allocution de circonstance, le président de l'OTM, M. Fabrice Pétchézi a affirmé que l'usage du numérique demeure un atout indéniable pour les professionnels des médias, mais il peut se révéler nocif lorsqu'une attention particulière n'est pas accordée au cadre juridique qui l'entoure. Il a relevé que le thème retenu est pertinent et relance le débat sur l'exercice du métier du journaliste à l'aune des nouvelles dispositions juridiques.

Dans leurs différentes interventions, les Préfets de la Kozah et de l'Ogou ont relevé la pertinence du thème de l'atelier face aux enjeux sécuritaires de l'heure, et invité les journalistes à s'approprier les modules afin de mieux jouer leur rôle en matière de respect des textes et lois régissant leur corporation et la cyber sécurité.

Leur adhésion à l'éthique et à la déontologie renforce la démocratie et la cohésion sociale.



Table d'honneur à l'étape de Lomé



Table d'honneur à l'étape d'Atakpamé

Ils n'ont pas manqué d'interpeler l'ensemble des médias à se remettre en cause surtout avec l'évolution du numérique et



l'implication des réseaux sociaux dans le domaine médiatique afin de tirer leur épingle du jeu.

En ouvrant les travaux de l'atelier à Lomé et à Atakpamé, le ministre de la communication et des médias, le Professeur Akodah Ayewouadan a rappelé que le terrorisme et l'incivisme numérique qui en découlent menacent la sécurité et imposent aux pays des coûts importants, affectent de manière disproportionnée les plus défavorisés et impactent les autres efforts du gouvernement visant à réduire la pauvreté et à soutenir le développement économique.

Reconnaissant la conviction, la responsabilité et l'engagement avec lesquels les médias assument leur rôle, le ministre a affirmé que les dérives informationnelles, qui surfent parfois sur la frontière entre les entreprises de presse structurées et les réseaux sociaux, trouvent encore le moyen de remettre en cause les progrès, de bafouer les règles de la vie en société, de fouler aux pieds la dignité humaine.

« C'est donc aux fins de créer un espace inclusif de réflexion et d'analyse, que les ministères chargés des droits de l'homme et de la communication, ont décidé d'organiser cet atelier en association avec la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, et l'Observatoire togolais des médias », a déclaré Pr Ayewouadan.

Quant au représentant du ministre chargé des droits de l'homme, M. Djéri Adjawè, présidant la cérémonie d'ouverture à Kara, il a souligné la concurrence actuelle entre les médias et réseaux sociaux d'où l'engagement de la responsabilité du journaliste.

Le choix du thème *« Médias, démocratie numérique et participation citoyenne »* est évocateur en ce sens que la démocratie numérique est un cadre d'épanouissement des valeurs que sont, entre autres la collaboration, la transparence, la participation..., qui encourage des formes de citoyenneté plus

actives qui font évoluer notre manière de nous informer, de nous exprimer, de débattre et d'interagir avec nos gouvernants.

Il a précisé que le Togo, pour consolider les bases et le caractère participatif du processus démocratique et se construire durablement, a besoin d'une presse libre, indépendante mais aussi et surtout respectueuse de la déontologie professionnelle et du droit à la vie privée.



Photo de famille à l'étape d'Atakpamé

Il a invité les acteurs des médias, garants de la démocratie, à prendre conscience du rôle crucial qu'ils ont à jouer en matière de participation citoyenne et de consolidation de la démocratie.

Il a, pour terminer, exhorté les participants à un moment de partage et d'échanges empreint de convivialité et de fraternité, avant de déclarer ouverts, au nom du ministre, les travaux de l'atelier à Kara.

IV- Leçons apprises et recommandations

Les communications ont donné droit à des débats très enrichissants qui ont permis aux participants de comprendre que « la dépénalisation du délit de presse » est un concept juridiquement erroné. Si la dépénalisation n'est pas un leurre, les délits de presse sont soumis au droit pénal spécial. L'on retient également que le code de la presse est un droit spécial atténué et les participants de la session de Kara se sont prononcés, à l'unanimité, en faveur du maintien des réseaux sociaux en dehors du champ dudit code, dans un souci de sécurisation de la profession de journaliste.



*Vue partielle de la
salle à l'étape de Kara*

La non prise en compte des réseaux sociaux du champ d'application du code de la presse et de la communication est motivée par les recommandations issues des états généraux de la presse tenus en 2014 à Kpalimé, et le fait que l'Etat ne dispose pas de moyens adaptés à la régulation des informations diffusées sur les réseaux sociaux, contrairement aux médias classiques.

Le retrait du récépissé ne relève pas de la compétence de la HAAC mais ce pouvoir est réservé au juge. Toutefois, le journaliste a le droit d'adresser un recours.

Les travaux ont également permis aux participants de se mettre en situation de cyberattaque et de jouer le rôle qui est le leur en vue de promouvoir un cyber espace sûr tout en atténuant les crises au lieu de créer de la psychose.



Photo de famille à l'étape de Lomé

Il ressort des travaux de l'atelier, les recommandations suivantes :

- nécessité pour les professionnels des médias de faire preuve de prudence dans l'exercice de leur fonction, surtout en cette période sensible, afin de ne pas être des relais de rumeurs ;
- nécessité de sensibiliser les parents sur les méfaits des médias numériques sur les enfants ;

- nécessité pour les journalistes de jouer un rôle de veille dans l'éducation aux médias numériques ;
- nécessité pour les médias de développer le concept d'une éducation parentale à prendre conscience des dangers du numérique ;
- nécessité d'utiliser la technologie de façon citoyenne au service de la culture démocratique ;
- nécessité de collaboration entre l'ANCy et les médias dans le cadre de la lutte contre les cyber menaces ;
- nécessité d'opérationnaliser le fonds d'aide à la presse ;
- nécessité de rendre opérationnelle l'aide juridictionnelle à la presse grâce à une organisation interne aux organisations professionnelles du secteur (l'OTM en l'occurrence).



Photo de famille à l'étape de Kara



Conclusion

L'atelier national de sensibilisation des professionnels des médias sur les enjeux du numérique et l'implication des nouvelles lois adoptées dans l'exercice de leur profession pour une bonne pratique démocratiques a connu une réussite particulière.

Il a été noté un enthousiasme et une participation effective et active de tous les acteurs des médias invités à s'approprier et à maîtriser les différents règlements et lois liés à leur profession en vue d'une meilleure participation à la vie démocratique.

Les participants ont ainsi animé des débats constructifs et apporté des contributions de qualité, assortis de recommandations pertinentes en faveur de la promotion de la gouvernance démocratique et de la participation citoyenne au Togo.

Au vu de l'intérêt affiché par les participants, il est souhaitable que les deux ministères poursuivent périodiquement ces actions de formation et de sensibilisation qui permettront de renforcer une meilleure participation de l'ensemble des médias à l'action publique, à la consolidation de la démocratie et de la paix.

Fait à Lomé, le 5 septembre 2022

Les rapporteurs

OUBO O. M'bo

Directeur du renforcement démocratique

Mawugnon AFANOU

Conseiller en communication MCM

KOYE AKila

Conseiller en communication MDH